

Québec, un mouvement qui va donner naissance à une pétition nationale québécoise demandant une commission d'enquête sur la fiscalité. Je veux saluer ici et féliciter les gens de la CEQ, de la CSN, de la FTQ, de la Fédération des infirmières, du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, du Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec qui se sont regroupés et qui vont mettre sur pied une immense pétition dénonçant le gouvernement fédéral et demandant une enquête sur la fiscalité.

En bout de ligne, quand on parle des programmes sociaux, de quoi parle-t-on? On parle de la redistribution de la richesse. Et quand on distribue de moins en moins, qu'est-ce qu'on fait? On concentre la richesse. C'est ce malaise, c'est ce cancer qui ronge non seulement l'économie canadienne mais l'économie occidentale qu'il faut dénoncer, et ce rapidement. Il faut distribuer la richesse et non la concentrer comme on le fait présentement.

En apparence, le gouvernement veut distribuer la richesse, seulement en apparence parce que dans les faits, et sur le dos des provinces, il se contente de normaliser. Il normalisait déjà tout en coupant les règles du fonctionnement de la santé. Il va dorénavant normaliser dans le domaine de l'aide sociale et aussi, et c'est un précédent, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire où on fait d'une pierre deux coups. Non seulement on lutte supposément contre la dette, mais on en profite pour faire une intervention tout à fait anticonstitutionnelle dans un champ de juridiction qui, on le sait, est très cher au gouvernement du Québec notamment, et qui est de juridiction constitutionnellement provinciale dans ce Canada d'aujourd'hui.

Et les résultats? Quand on coupe comme cela, cela veut dire qu'on va être obligé de couper dans les programmes sociaux tel que mentionné. On va être obligé de couper dans l'enseignement, dans l'aide sociale ou d'augmenter les impôts, ou de faire les deux. Mais on voit l'odieux. Le caractère pervers de toutes ces manoeuvres, c'est que ce gouvernement se débarrasse de ses responsabilités pour faire en sorte que ce soit le voisin qui écope, et lui, peut s'en laver les mains. C'est cela que Lise Bissonnette a mentionné en parlant du fédéralisme impérial.

Une voix: Une dictature.

M. Rocheleau: Enfin, je voudrais vous parler du Canada de demain parce que tout ce processus s'inscrit dans une immense opération. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont deux libéraux, le 30 mars 1995, dans *Le Journal de Montréal*: «Deux libéraux craignent un coup de force fiscal contre le Québec.» Ces deux libéraux, M. Jean-Claude Rivest, aujourd'hui sénateur, et M. Claude Forget, ancien ministre libéral du gouvernement du Québec, deux éminents et notoires libéraux qui disent, en parlant du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé: «... prépare une réforme administrative et fiscale d'envergure pour le Canada».

• (1745)

M. Rivest a repris: «Il n'y a pas de danger sur le plan constitutionnel, mais cependant, il y a un danger réel, à mon avis, du côté financier. C'est une situation qui crée une ouverture pour des

Initiatives ministérielles

initiatives qui peut-être seraient constitutionnelles ou peut-être pas, mais qui pourraient de toute façon changer les règles du jeu.» C'est à cela qu'on assiste.

Donc, nous sommes à la veille de la consultation populaire historique qui aura lieu au Québec. J'espère que dans un Canada de demain, c'est ce qui se dessine et que les Québécois feront le bon choix.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, mon collègue parlait du coup de force fiscal qu'on prépare, ce qu'on pourrait aussi appeler la stratégie Stéphane Dion, c'est de faire mal au Québec après le référendum. On est en train de s'y préparer.

Je vois des députés du Québec, de l'autre côté de cette Chambre, qui appuient cela, qui sourient, qui n'osent pas se lever pour défendre les intérêts du Québec ici, alors que c'est ce qu'ils prétendaient faire quand ils se sont fait élire. Rendus en Chambre, on devient beaucoup plus polis, beaucoup plus conciliants. Quand on fait partie du parti au pouvoir, on veut protéger notre ascension, notre carrière personnelle qui passe avant les intérêts des gens qu'on représente, du comté qu'on représente, mais aussi de la nation québécoise.

Je veux également parler aujourd'hui du dernier Budget fédéral et de l'aspect majeur de ce Budget qui est la nouvelle façon d'envisager les paiements de transfert. Il s'agit d'une opération de maquillage extraordinaire et je vous expliquerai pourquoi. On essaie de faire croire qu'on sera plus flexibles, que ce sera meilleur, qu'on donnera les mêmes services, avec moins d'argent, mais plus de normes probablement, et plus de contrôles.

J'ai participé à une émission radiophonique avec le ministre du Développement des ressources humaines, à une station de radio anglaise de Montréal, où l'animateur lui demandait: «Votre nouveau Transfert social canadien signifie-t-il que nous n'aurons plus de contrôle sur les paiements de transfert?» Il a répondu: «Non, au contraire, on en aura plus que jamais. On n'en avait pas dans certains secteurs et maintenant, on en aura.» Mais tout cela reste à définir.

Évidemment, le gouvernement fédéral invitera les provinces à venir discuter, le couteau sur la gorge: «Si vous ne voulez pas qu'on vous coupe plus, acceptez ces normes.» Dans le document interne qui circule dans le parti, on dit que ce n'est qu'un début. On va devoir atteindre d'autres objectifs financiers.

Une fois ces coupures de sept milliards faites, la première vague de coupures dans les paiements de transferts, principalement sur le dos du Québec, on continuera parce qu'il faut régler les problèmes financiers du gouvernement fédéral. Et cela, sans égard et sans considération pour les problèmes que cela créera à certaines provinces en particulier, à leurs difficultés à maintenir les cotes de crédit dans certains cas et à tout le déséquilibre que ces mesures apporteront dans les budgets provinciaux.

Je veux situer les paiements de transfert, parce que c'est un sujet complexe. J'aimerais apporter certains éléments pour éclairer les gens qui nous écoutent. Il existe actuellement trois principaux programmes de transfert. Le premier, c'est le finan-